

Marc Olivier Baruch

Le régime de Vichy

R E P È R E S



Un petit livre pour mieux comprendre

Lors des parutions intitulées **La Libération de Malaucène**, quelques-uns d'entre vous ont demandé que je place plus souvent les actions locales dans le contexte national.

Aujourd'hui, c'est moi-même qui, avant de continuer, éprouve ce besoin. Et je vais me servir de ce petit livre **Le régime de Vichy**, signé par Marc-Olivier Baruch (achetez-le, il doit coûter trois francs six sous !) pour rappeler quelques faits qui nous montrent que la mémoire des plus anciens n'est pas infaillible et que l'enseignement de l'histoire qu'ils ont reçu n'est pas forcément parfait. À mon époque, il fallait attendre la terminale pour aborder la guerre 1939-45. Et les professeurs, pleins de bonne foi, n'oubliaient pas que dans la classe il existait peut-être des enfants des protagonistes de cette époque.

Nous avons tendance à penser que « Vichy » c'était quelque chose d'assez compact, de monolithique même. Eh bien, il nous faut redécouvrir que tout ceci est faux : des courants différents, souvent opposés s'affrontaient, quelquefois très durement (la vie d'un homme n'avait que peu de valeur pour les idéologies dominantes), sous le regard vieilli du Maréchal. Rien de changé sous le soleil : de nos jours encore, « le pouvoir » engendre de fortes querelles parmi ceux qui l'exercent !

Jacques Galas
le 25 avril 2015

L'Occupation autour de Carpentras (3) Retour sur certaines données incontournables de l'histoire nationale

Comme nous citons souvent des rapports des préfets, de la police ou de la gendarmerie, nous nous attarderons sur la vie de ces fonctionnaires et organismes sous Vichy.

Les purges

Sous le régime de Vichy et quel que soit le gouvernement, les purges dans la fonction publique ont été nombreuses.

Les premières ont lieu dès la prise de pouvoir du Maréchal et de Laval : les hauts fonctionnaires favorables à la IIIe République seront renvoyés. Ainsi, dès l'été 1940, le gouvernement change tous les hauts responsables de la Sûreté nationale.

La propagande officielle est très dure vis-à-vis des fonctionnaires, et les anciens sont suspects de "faire de la politique". Très vite, cependant, les gouvernements successifs vont user et abuser de ceux qu'ils prennent pour des boucs émissaires. Ils demanderont aux nouveaux venus (et à ceux qui restent) de s'engager à leur côté et de prêter serment de fidélité au Maréchal. C'est donc, plus encore qu'avant, une démarche politique.

Le 20 avril 1941, une loi sur l'organisation des services de police entre en vigueur. Les services extérieurs (ceux qui nous concernent le plus) sont placés sous l'autorité des préfets régionaux (postes munis de pouvoirs spéciaux, nouvellement créés au printemps 1941).

Dans les départements, mise en place de district, avec des commissaires de districts, sous l'autorité des préfets locaux. Les rapports que nous possédons venant de Carpentras, Bollène, Orange, Cavailon, Apt sont probablement établis par ces commissaires de district.

La loi voulait donc regrouper tout l'appareil répressif sous une même tutelle. Mais, contrairement à ce que nous pourrions penser, les partisans de Vichy sont très divers, et même divisés. Aussi restera-t-il en place des services spéciaux: le service de police aux questions juives, d'autres services chargés de la lutte contre les francs-maçons ou contre les communistes. Fin 1942, les Allemands perdent confiance envers gendarmes et policiers dans leur ensemble et ils vont encourager la création de la Milice.

Été 1942, les rafles des juifs

Elles sont décidées par René Bousquet, secrétaire général de la police. Depuis une conférence de janvier 1942, "*la solution finale du problème juif*" était une priorité du Reich. Bousquet va vouloir donner des gages à l'occupant et il va accepter de prêter le concours de la police française pour l'arrestation des juifs connus des services ou dénoncés par leurs voisins. Des Français arrêteront donc à Paris, les 16 et 17 juillet 1942, plus de 13 000 personnes, y compris des enfants. On doit rajouter les juifs des autres villes de la zone occupée et 10 000 autres de la zone non occupée. Nous avons vu que certains rapports vauclusiens de la police ou de la gendarmerie parlent

de l'émoi soulevé dans la population. Les évêques de Montauban et Toulouse, le cardinal Gerlier de Lyon et le pasteur Boegner manifestèrent leur désaveu. Des lettres de ces derniers furent lues publiquement le dimanche à la messe. Ce ne fut pas le cas dans le Vaucluse où le cardinal de Lobet, s'abstint, à cette époque, de tout commentaire.

30 janvier 1943 : la Milice voit le jour

Elle est issue du Service d'ordre légionnaire (SOL). Elle va très vite prendre de l'importance et sera composée de personnes qui n'ont pas forcément une formation professionnelle adéquate mais prêtes à tout et possédant un programme en 21 points très explicite. On y trouve par exemple :

Contre la démocratie, Pour l'autorité.

Contre la lèpre juive, Pour la pureté française.

16 février 1943 : instauration du Service du travail obligatoire

Il existait déjà "la Relève". Des ouvriers français devaient aller travailler volontairement en Allemagne. Cette dernière en voulait plus de 300 000. Ses exigences tombèrent à 150 000. En juillet 1942, seulement 45 000 étaient partis.

C'est ainsi que Laval va signer une loi mobilisant pour deux ans les hommes nés en 1920-1922. Nous savons tous que ce fut le début des départs dans le Maquis. Les préfets étaient chargés de la chasse aux réfractaires. La police et la gendarmerie réagirent assez mollement. Là aussi, une partie importante de l'église prend ses distances en rappelant que "*le départ n'est pas un devoir de conscience.*" (*Toutes ces citations viennent de l'ouvrage présenté ci-dessus.*)

Les fascistes prennent le dessus

Mais les Allemands ont de moins en moins confiance en Pétain et en son entourage. Laval, alors chef du gouvernement, prend le dessus sur le Maréchal. Hitler aurait même dit que "*Pétain était une baudruche de Laval*" et il impose au Maréchal la présence permanente d'un de ses diplomates auprès de lui.

Début 1944, le pouvoir nazi va plus loin et exige le départ des collaborateurs les plus proches du chef de l'État. S'ensuit une nouvelle purge du corps préfectoral jugé trop pétainiste. Soixante-dix sont déportés, une petite moitié seulement en reviendra. Souvenons-nous de l'histoire de notre Pernois où un milicien disait : "*Je viens d'arrêter ton préfet*".

Toujours en janvier 1944, les Allemands imposent l'entrée de miliciens notoires au plus haut niveau de l'État. Darnand, par exemple, qui était secrétaire général de la Milice, devint parallèlement secrétaire général au maintien de l'ordre. Il plaça ses hommes à des postes-clés, notamment pour contrôler l'appareil policier. Ce ne fut évidemment pas toujours bien accueilli par la police et la gendarmerie (certains gendarmes ont, chez nous, aidé la Résistance) qui manifestèrent quelquefois leur réprobation dans leurs rapports aux préfets.

Nous savons tous que la répression devint terrible en cette année 1944. **Nazis et miliciens savaient parfaitement qu'ils avaient perdu la guerre et leur cruauté s'en trouva multipliée...**